

Séance du 28 octobre 2016
Affaires générales
Délibération n° 2016/102


- Vu le code de l'urbanisme ;
- Vu le code rural et de la pêche maritime ;
- Vu l'ordonnance n° 2011-1068 du 8 septembre 2011 relative aux établissements publics fonciers, aux établissements publics d'aménagement de l'Etat et à l'Agence foncière et technique de la région parisienne ;
- Vu le décret n° 2011-1900 du 20 décembre 2011 relatif aux établissements publics fonciers, aux établissements publics d'aménagement de l'Etat et à l'Agence foncière et technique de la région parisienne ;
- Vu le décret n° 90-1154 du 19 décembre 1990 portant création de l'Etablissement Public Foncier Nord - Pas de Calais, modifié par les décrets n° 2006-1131 du 8 septembre 2006, n° 2009-1542 du 11 décembre 2009 et n° 2014-1736 du 29 décembre 2014 ;
- Vu le décret n° 2015-979 du 31 juillet 2015 relatif aux établissements publics fonciers de l'Etat, aux établissements publics d'aménagement et à l'agence foncière et technique de la région parisienne ;
- Vu l'arrêté du 09 décembre 2015 portant nomination de la directrice générale de l'Etablissement Public Foncier Nord - Pas de Calais ;
- Vu le règlement intérieur institutionnel de l'Etablissement Public Foncier Nord-Pas de Calais approuvé par délibération n° 2016/03 du conseil d'administration du 09 mars 2016 ;
- Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu l'instruction ministérielle du 4 juillet 2016 à l'adresse des établissements publics d'aménagement et des établissements publics fonciers de l'Etat ;

**Le conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier Nord - Pas de Calais,
sur proposition de la présidente,**

- **Acte** la mise en place de la démarche du **Contrôle Interne et Comptable** au sein de l'EPF Nord - Pas de Calais

La directrice générale

Loranne BAILLY



15 NOV 2016

La présidente
du conseil d'administration

Valérie LETARD



Pour le Préfet et par délégation,
L'adjoint au secrétaire général
Pour les affaires régionales



S. BOUFFANGE